



Quartiers dits sensibles : enjeux et opportunités pour L'Académie Christophe Tiozzo



SOMMAIRE

Introduction

I.	Contexte historique	4
A.	Du XIXe siècle à l'immédiat après-guerre	4
1.	Du XIXe siècle à la Première Guerre Mondiale	4
2.	L'entre-deux guerres	4
3.	L'immédiat après-guerre	5
B.	Des années 50 aux années 80	5
1.	Les années 50 et 60	5
2.	Les années 70 et 80	6
C.	Les faits marquants des années 80 à nos jours	7
II.	Les initiatives en faveur des quartiers	8
A.	Les initiatives Politiques	8
1.	La Politique de la Ville	8
2.	Des chiffres clés, outils de la politique de la ville	11
3.	Les équipements sportifs en Zones Urbaines Sensibles	19
4.	Les acteurs de la politique de la ville	22
B.	Les initiatives privées et associatives	23
1.	Les entreprises	23
2.	Les associations	25
III.	Etude de terrain	28
A.	Constats	28
1.	Un ensemble de freins face à la population issues des quartiers	28
2.	Les limites de la politique de la ville	29
3.	Insertion sociale et professionnelle, des problématiques interdépendantes ? ..	30
4.	Le rôle à jouer des associations	31
5.	Le sport est un vecteur d'insertion reconnu :	31
B.	Des « Success Stories »	32
1.	Réussir grâce à la boxe	32
2.	Réussir grâce à l'entrepreneuriat	33
3.	Réussir grâce aux études	35

Conclusion

Introduction

Cette étude a pour objectif de collecter et d'apporter à L'Académie Christophe Tiozzo¹ des informations concrètes et exploitables qui pourront lui permettre, dans un premier temps, d'accroître sa connaissance du milieu et dans un deuxième temps, d'améliorer ses actions.

La première partie de ce mémoire s'attache à retracer brièvement l'histoire des quartiers afin de mieux comprendre certains des aspects sociaux actuels.

La deuxième partie permet d'identifier l'ensemble des programmes institutionnels et des acteurs privés et associatifs agissant en faveur des jeunes des quartiers dits sensibles. Des chiffres actualisés extraits des derniers recensements viennent étayer cette partie théorique de la « géographie prioritaire » en France.

Enfin, dans un troisième temps, une étude de terrains effectuée auprès de différents acteurs, de sportifs, d'étudiants mais aussi de jeunes entrepreneurs issus des quartiers démontre que la réalité des quartiers n'est pas toujours le reflet de la théorie.

¹ L'Académie Christophe Tiozzo, Association loi 1901 créée en avril 2008, a pour objectif de promouvoir la pratique de la boxe dans les quartiers dits sensibles. Au travers des valeurs véhiculées par la pratique de ce sport, elle souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus de ces quartiers.

I. Contexte historique

A. Du XIXe siècle à l'immédiat après-guerre

1. Du XIXe siècle à la Première Guerre Mondiale

Avec l'essor de l'industrie vers 1830, la fuite des zones rurales pour rejoindre les villes se généralise. La population s'amassant autour des usines et des entreprises, les conditions de vie et la qualité de l'habitat se détériorent. Il faut attendre 1850 pour qu'une loi définisse les conditions de salubrité et donne le droit aux conseils municipaux de diriger les travaux à effectuer pour assainir les logements.

En 1894, la conjonction de la réflexion des hygiénistes et des hommes politiques conduit au vote de la loi Siegfried qui crée les comités locaux d'habitations à bon marché (HBM). L'état n'intervient pas directement mais propose des exonérations fiscales incitant les sociétés à construire des logements salubres à bas loyers.

La loi s'avérant être peu efficace, la mobilisation populaire grandissante (création de syndicats de locataires notamment) conduit le gouvernement en 1912 à se préoccuper à nouveau de la situation du logement des ouvriers et à faire le point sur l'application de la législation en vigueur (rapport Bonnevey). La loi du 23 décembre 1912 crée les offices publics communaux et départementaux d'habitations à bon marché, qui sont des établissements publics. L'Etat est désormais impliqué sur la question du logement. Au mois de mars 1916, en pleine guerre, le gouvernement est contraint d'instaurer par décret un moratoire permettant aux locataires de suspendre le paiement des loyers afin d'endiguer l'accroissement de problèmes sociaux.

2. L'entre-deux guerres

Les lois relatives aux HBM permettent la construction de nombreux nouveaux logements mais la demande reste supérieure à l'offre (prémices de la crise du logement de 1928).

Pour faire face à cette crise, la Loi Loucheur votée le 13 juillet 1928 établit un programme de construction et les mesures propres à sa réalisation. Elle marque ainsi le début véritable de l'intervention directe de l'Etat dans les procédures d'aménagement. 200 000 HBM et 60 000 logements destinés aux classes moyennes sont prévus. Pourtant, le programme est largement en dessous des besoins nécessaires selon les économistes de l'époque, qui estiment les besoins à 1 million de logements, dont 200 000 rien qu'en région parisienne. De plus, l'objectif premier de la loi est l'encouragement à l'accession à la petite propriété, à la rénovation, à l'assainissement et à la construction de l'habitat rural et non pas urbain.

La crise économique de 1929 vient aggraver la conjoncture et l'effort financier consenti par l'Etat en application de cette loi n'est pas renouvelé dans la période de l'entre-deux guerres.

A la veille de la seconde Guerre Mondiale, la France qui construit et rénove de manière beaucoup moins importante que son homologue anglais est dans une situation dramatique de pénurie de logements. Entre les logements manquants et les unités insalubres, cette pénurie est estimée à environ 2 millions d'unités sur l'ensemble du territoire.

3. L'immédiat après-guerre

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, parmi les problèmes urgents à résoudre, la France est à nouveau confrontée à une crise du logement due aux conséquences des bombardements (environ 500 000 logements détruits et près d'un million dégradés plus ou moins fortement), mais aussi liée aux conséquences de la politique menée précédemment, qui n'a pas suffisamment pris en compte l'exode rural massif.

Cette situation est aggravée par une politique quasi continue de blocage des loyers, décourageant l'investissement privé si bien que le diagnostic est grave : insuffisance et inadaptation de l'offre, mauvais état, vétusté et inconfort du parc existant.

Les premières mesures prises en 1945 se traduisent par la réparation d'environ un million de logements sinistrés partiellement et par des mesures juridiques permettant la réquisition de locaux vacants. Cependant, conscient de l'effet néfaste sur l'entretien des immeubles des mesures de blocage des loyers et de la nécessité de mettre en jeu une solidarité, le gouvernement décide, par ordonnance du 28 juin 1945, d'instituer un prélèvement sur les loyers. Il est destiné à alimenter une « Caisse nationale pour l'amélioration et l'entretien de l'habitat rural et urbain », transformée en « Fonds national d'amélioration de l'habitat ».

L'ambition de la loi dite de 1948 est d'assurer une hausse régulière et raisonnable des loyers compatible avec les ressources des occupants, qui doit « permettre une amélioration du patrimoine » par les propriétaires. Le champ d'application de cette loi limité aux immeubles construits avant 1948 a, de ce fait, introduit un double marché locatif.

B. Des années 50 aux années 80

1. Les années 50 et 60

La modernisation économique de la France inhérente à la période des 30 Glorieuses accentue le besoin de main d'œuvre. Cette période de croissance et d'inflation ne règle pas pour autant le problème du logement, au contraire. Des mouvements de protestation, parfois violents, font apparaître au grand jour la gravité de la situation et vont pousser l'Etat à intervenir massivement. L'intervention de l'Etat se traduit par la création de financements publics axés en priorité vers la construction de logements sociaux, mais aussi vers le secteur privé, par l'intermédiaire du Crédit foncier.

En 1953, Pierre Courant, ministre de la Construction, fait voter une loi qui met en place une série d'interventions facilitant la construction de logements. La même année, la création de la contribution obligatoire des entreprises à l'effort de construction introduit des ressources supplémentaires.

«Selon les données du recensement de 1954, 37 % des populations en France vivent en état de surpeuplement, la proportion s'élève à 40 % à Paris et à 44 % en banlieue. Surpeuplement et logements insuffisants (...) touchant avant tout les professions salariées, et particulièrement les ouvriers»².

La même année, sous la pression de l'opinion publique à la suite de la campagne effectuée par l'Abbé Pierre, le gouvernement adopte un programme de 12 000 logements neufs en cités d'urgence destinées à accueillir les familles ou les personnes isolées qui sont dans la rue.

² J. Girault, *Ouvriers en banlieue*, 1998

Cinq ans après le plan Courant, un deuxième essai de définition d'une politique globale en faveur du logement est tenté avec la loi cadre du 7 août 1957. C'est de cette loi que découle la politique des Z.U.P qui, pour la première fois, prend en compte parallèlement à la création de logements la création d'équipements publics nécessaires à ces logements (centres commerciaux, groupes scolaires, jardins d'enfants, parkings). Un programme quinquennal est mis en place avec un objectif de réalisation de 300 000 logements par an.

Cette politique favorise alors très nettement le logement locatif et cette période est considérée comme « l'âge d'or de la construction », avec l'institution des HLM qui remplacent les HBM. Néanmoins, le fait de devoir construire en quantité et rapidement affecte quelque peu la qualité des logements. La construction neuve passe alors de 70 000 logements achevés en 1948 à 320 000 en 1958. Ces « grands ensembles » qui voient le jour ont d'abord été implantés dans les villes près des usines. Ils sont ensuite en grande majorité délocalisés en périphérie.

Des réflexions sur l'évolution des villes et des problèmes urbains (éloignement du lieu d'habitat par rapport au lieu de travail, problèmes de transport) font alors leur apparition.

C'est ainsi qu'au cours du IIIe plan³ (1958-1961), les actions de « rénovation urbaine⁴ » ont débuté avec comme ambition la reconquête des centres villes. En Ile-de-France la population passe de 7 317 228 habitants en 1954 à 8 470 015 habitants en 1962 (sources IAURIF et INSEE). On note une concomitance entre cette entreprise de « rénovation urbaine » à Paris et dans les grandes villes de banlieues et l'augmentation du taux d'immigration.

2. Les années 70 et 80

En 1973, alors que de nombreux logements sociaux sont encore en chantier, une circulaire ministérielle, la circulaire Guichard, met fin aux programmations des grands ensembles. La construction se ralentit alors considérablement et on commence à parler de « crise des grands ensembles ». Le choc pétrolier amenant une nouvelle crise économique et la volonté du gouvernement de valoriser le logement privé sont les principales causes de cette nouvelle directive politique. Cette valorisation du logement privé se concrétise par la loi Barre en 1977 qui remplace « l'aide à la pierre », qui a permis la croissance de l'immobilier locatif social depuis les années 50, par « l'aide à la personne » qui s'efforce de « solvabiliser » les ménages en quête de logement. Par ailleurs, dans un contexte de crise de l'emploi, seule une certaine catégorie de personnes peut accéder aux logements privés, de meilleure qualité. En effet et malgré les aides mises en place, les salariés les plus défavorisés (une majorité d'ouvriers et de personnes issues de l'immigration) n'ont pas d'autres possibilités que de rester dans les logements sociaux, en périphérie des villes. En effet, même si des lois tentent de normaliser les rapports entre propriétaires et locataires (loi Quillot, 1982) et d'améliorer les conditions de vie et d'habitat de chacun, la différence de coût entre un logement social et un dit « normal » reste la principale barrière.

Le début des années 80, plus précisément les années 1982-1983, est marqué également par les lois de décentralisation qui stipulent que les politiques liées au logement sont désormais gérées localement par les communes, les départements et les régions. La loi de 1983 met en place un conseil départemental de l'habitat qui remplace toutes les commissions existant antérieurement. Elle ouvre également aux communes la possibilité de définir un programme local de l'habitat qui détermine les actions prioritaires et notamment les actions en faveur des personnes mal logées ou défavorisées. Les

³ Plan de reconstruction : Le 1er plan ou plan Monnet a été mis en place entre 1947-1953 et le IIe plan entre 1954-1957 (il coïncide avec les dernières années de la IVe République).

⁴ On appelle « rénovation urbaine » l'action qui consiste à construire des nouveaux îlots, essentiellement d'habitat, sur les terrains libérés par la démolition de logements considérés comme vétustes et inadaptés.

collectivités territoriales sont de plus en plus sollicitées dans un contexte de développement de problématiques locales, notamment en termes de violence.

C. Les faits marquants des années 80 à nos jours

Les émeutes urbaines sont récurrentes en France depuis le début des années 80. Les premières émeutes ont lieu en 1979 à Vaulx-en-Velin. C'est à cette occasion qu'on assiste aux premiers affrontements entre les forces de l'ordre et des groupes de jeunes. Ce sont également les premières voitures brûlées.

Mais ce sont les événements de 1981, dans la banlieue lyonnaise, dans le quartier des Minguettes à Vénissieux qui connaissent la première couverture médiatique de grande ampleur. En l'espace de trois mois, de juillet à septembre, c'est environ 180 voitures qui sont incendiées ; l'été est alors surnommé « l'été chaud ».

Après la mort, le 6 octobre 1990, du passager d'une moto, qui s'était renversée à hauteur d'un barrage de police, de nouvelles émeutes éclatent à Vaulx-en-Velin. Des affrontements ont lieu avec la police, des incendies sont déclenchés, le centre commercial est pillé, des pompiers et journalistes sont blessés. Les médias font immédiatement le rapprochement avec les événements de 1981 et parlent de « problèmes des banlieues ». D'autres incidents ont ensuite lieu dans la région lyonnaise. Le 27 janvier 1994, c'est dans le quartier des sapins à Rouen qu'éclatent de violentes émeutes suite à la mort d'un jeune homme. Les images des émeutes qui suivent servent en partie au générique du film de Mathieu Kassovitz « *La Haine* », dans lequel un climat de tension grandissant est mis en valeur entre les habitants des quartiers et les forces de l'ordre.

D'autres altercations ont lieu dans diverses villes françaises comme Dammarie-les-Lys, Amiens, Toulouse, Montauban, Strasbourg, Nîmes, Avignon, etc. Entre 1995 et 2003, et même si les éléments déclencheurs ne sont jamais les mêmes, les raisons mises en avant pour expliquer de tels phénomènes sont communes : enclavement des quartiers et sentiments de ségrégation ressentis par leurs habitants.

Le 20 juin 2005, lors d'une fusillade entre deux bandes rivales à la cité des 4000 à la Courneuve, un enfant est tué par une balle perdue. Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Intérieur, s'est rendu sur place et a annoncé vouloir « nettoyer la cité au karcher ». Ces quelques mots ont eu l'effet d'une bombe en France et notamment dans les quartiers dits sensibles, où se propage et se renforce l'idée déjà présente qu'une généralisation est faite entre délinquants et habitants des quartiers.

Quelques mois plus tard en octobre, à la suite d'un accident dans un transformateur EDF qui a causé la mort de deux adolescents à Clichy-sous-Bois, des actes de « violences urbaines » sans précédents ont lieu. Ces faits sont rarissimes tant par leur longueur que par leur ampleur territoriale, leurs frais économiques et la médiatisation politique au niveau national et même mondial. Aucun pays européen n'a connu une telle vague d'événements similaires. Rapidement, les mouvements de rue qui éclatent le 27 octobre à Clichy-sous-Bois se répandent à d'autres quartiers et villes de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'à Paris. Le 8 novembre, l'état d'urgence est déclaré. Les émeutes s'échelonnent jusqu'au 17 novembre, se soldant par un bilan de 300 bâtiments et 10 000 véhicules incendiés, 130 policiers et émeutiers blessés, 600 incarcérations (majoritairement des personnes mineures) et des dégâts estimés à 200 millions d'euros.

Le 25 novembre 2007, à Villiers-le-Bel, la mort de deux autres adolescents causée par la collision entre leur mini moto et une voiture de policiers, donne naissance à de nouvelles échauffourées. Les affrontements entre émeutiers et policiers durent trois jours. Ils font état d'une rare violence : on recense 150 blessés du côté des forces de l'ordre. Cet événement va être l'élément déclencheur pour Christophe Tiozzo, qui décide alors de s'investir en faveur des jeunes des quartiers.

Depuis 2007 on ne recense plus d'altercation ni d'émeute d'envergure similaire, néanmoins des études affirment que 1 personne sur 4 se sent en insécurité en Zones

Urbaines Sensibles en 2009. Pourtant, entre 2005 et 2009 le taux de délinquance a diminué de 11% dans les ZUS, mais les atteintes aux personnes ont progressé de 7.1%. Cette dernière donnée explique peut-être un sentiment d'insécurité à la hausse.

II. Les initiatives en faveur des quartiers

A. Les initiatives Politiques

1. La Politique de la Ville

La politique de la ville est mise en œuvre pour faire face à la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers et lutter contre l'exclusion de leur population.

Qu'est-ce que la politique de la ville et quel est son objectif ?

Le terme «politique de la ville», non défini en tant que tel par la loi, désigne la politique de l'Etat pour revaloriser les zones urbaines en difficulté. Initiée il y a plus de trente ans, la politique de la ville regroupe les dispositifs spécifiques d'intervention des pouvoirs publics et les programmes d'action adoptés pour répondre à la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers et lutter contre l'exclusion de leur population.

La loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine codifie actuellement la politique de la ville. Son article 1 a fixé comme objectif de «réduire les inégalités sociales et les écarts de développements entre les territoires». Son article 3 a créé un outil de pilotage, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), dont l'organisation et les modes d'action ont été définis par le décret n° 2004-1135 du 22 octobre 2004. L'Onzus contribue à mieux faire connaître les territoires urbains en difficulté et à évaluer les politiques publiques menées en leur faveur.

Quel est le champ d'application géographique de la politique de la ville ?

La politique de la ville s'applique selon une «géographie prioritaire» : elle ne concerne que les territoires des villes françaises dont les habitants cumulent des difficultés économiques, sociales et environnementales. Elle est déployée dans les zones urbaines sensibles (ZUS) (article 1 de la loi de 2003) ou dans les zones dans lesquelles sont réalisées des opérations de rénovation urbaine (article 6 visant les ZUS et, sous certaines conditions, les quartiers présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues à celles des ZUS). 2 493 quartiers bénéficient de dispositifs «politique de la ville» dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

Une circulaire du 15 septembre 2006 a défini trois niveaux de priorité pour l'utilisation des moyens :

-les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : Territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics, en fonction de considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

-les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) : Zones caractérisées par un taux de chômage élevé, une large proportion de personnes non diplômées et un faible potentiel fiscal.

-les Zones Franches Urbaines (ZFU) : Zones d'une taille supérieure à 10 000 habitants qui nécessitent une aide plus importante que les ZRU. Les ZFU ont été définies à partir

des critères suivants : taux de chômage, proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, forte proportion de jeunes et faible potentiel fiscal par habitant. Les crédits alloués sont concentrés majoritairement sur les quartiers où les revenus médians des ménages sont inférieurs de 50% aux revenus des ménages des autres secteurs de la ville.

Quels sont les domaines d'application de la politique de la ville ?

Selon la loi du 1er août 2003 (articles 1, 2 et 6), la politique de la ville concerne l'urbain et recouvre des interventions en matière de rénovation urbaine et d'amélioration du cadre de vie, de desserte et de plan général des transports, ainsi que de logement. En matière économique, elle favorise le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle, la revitalisation et l'optimisation de l'offre commerciale dans les quartiers. Elle inclut également des actions visant à rétablir la tranquillité et la sécurité publiques. Un volet «santé» ambitionne d'améliorer l'accès au système de santé en s'appuyant sur l'hôpital public. Enfin, dans le domaine social, ses moyens sont mis à contribution dans le cadre de démarches promouvant la réussite éducative et l'accompagnement social.

L'Education Nationale met d'ailleurs en place différents projets à partir de 2005 :

A. Les Internats de Réussite Educative

L'objectif du programme du plan de cohésion sociale (de 2005) intitulé « réussite éducative » est d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité. Le programme Réussite Educative est décliné selon deux modalités : Le Projet de Réussite Educative (PRE) et l'Internat de Réussite Educative (IRE).

Ces internats proposent un cadre de vie et de travail stable à des jeunes de moins de 16 ans connaissant des difficultés ; l'objectif étant d'apporter un soutien individualisé et d'établir un projet éducatif personnalisé pour chaque élève.

En avril 2009, on comptait 35 IRE en France.

B. Les Internats d'Excellence

La création d'Internats d'Excellence est une mesure mise en place par l'Education nationale en 2008 dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues » pour la promotion de l'égalité des chances et de la mixité sociale. Ces Internats proposent un accompagnement personnalisé renforcé. Chaque établissement d'accueil a son projet pédagogique dans lequel la dimension éducative et citoyenne prend une place majeure. En plus des cours, les internes peuvent bénéficier du soutien scolaire et d'activités sportives et culturelles. Le premier Internat d'Excellence a ouvert en septembre 2009. En 2010, treize internats de ce type accueillent des élèves.

C. Les Etablissements de Réinsertion Scolaire

Créé à la rentrée 2010, ce type d'établissement est différent des deux premiers. Il a en effet pour vocation d'accueillir des élèves perturbateurs qui ne relèvent ni d'une prise en charge thérapeutique ni d'un placement dans le cadre pénal. Rattachés administrativement pour la plupart à un établissement scolaire proche, ces établissements accueillent des élèves âgés de 13 à 16 ans et leur proposent une scolarité aménagée (enseignement le matin, activités sportives et culturelles l'après-midi). De plus, pour venir appuyer l'action pédagogique et éducative des ERS, des partenariats peuvent être établis au niveau local et national avec les ministères, les collectivités et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

On recense 11 Etablissements de Réinsertion Scolaire aujourd'hui.

Quelles sont les instances de la politique de la ville ?

La politique de la ville, menée sous la direction du ministre du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et sous la responsabilité du secrétaire d'Etat chargé de la Politique de la ville, est élaborée, mise en œuvre et coordonnée par des structures propres. La création du Comité interministériel pour les villes (CIV) en 1984 (devenu Comité interministériel des villes et du développement social urbain en

1988), du Conseil national des villes (CNV) et de la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV) en 1988, l'a inscrite dans une démarche interministérielle. A la fin de l'année 1990, l'institutionnalisation de cette politique interministérielle est consacrée avec la nomination d'un Ministre de la Ville et la désignation de 13 Sous-préfets à la Ville. La politique de la Ville repose désormais sur un socle législatif.

Depuis 2001 et la loi organique relative aux lois de finances, un document de politique transversale recense l'ensemble des actions des différents ministères, prenant en compte la spécificité des quartiers sensibles.

Le CIV du 9 mars 2006 a renforcé l'administration territoriale de l'Etat pour la politique de la ville. Sur le terrain, l'Etat est représenté par le préfet de région, responsable à l'échelle du département et par le préfet de département, exécutif du préfet de région. De plus, six préfets à l'égalité des chances ainsi que trente et un sous-préfets «ville» sont présents dans les départements les plus concernés, afin de coordonner les services de l'Etat et de dialoguer avec les collectivités territoriales. L'action de ces représentants de l'Etat est relayée dans les quartiers par des délégués de l'Etat désignés au sein des services déconcentrés.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le décret n° 2009-539 du 14 mai 2009 a modifié les services de l'Etat en charge de la politique de la ville et leurs attributions. Désormais, le CNV, instance de consultation placée auprès du Premier ministre, participe à l'élaboration de la politique de la ville et émet des avis ou des recommandations sur ses orientations et mises en œuvre. Le CIV, instance de décision, est chargé de définir, animer, coordonner et évaluer les actions de l'Etat. Instance de préparation et d'exécution, le secrétariat général du CIV (ex-DIV) prépare les travaux du CIV, évalue la politique de la ville et assiste le ministre en charge de la politique de la ville.

Quel est le cadre opérationnel de la politique de la ville ?

D'abord mise en œuvre par le biais de dispositifs d'intervention multiples et de financements complexes, la politique de la ville a été réorientée en 2003 par la loi «Borloo» du 1er août, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

En janvier 2007, le support opérationnel de la politique de la ville est devenu le Cucs, défini par le CIV du 9 mars 2006.

Cadre contractuel unique pour l'ensemble des interventions en faveur des quartiers, élaboré par les partenaires locaux, le Cucs définit le projet urbain et social à mettre en œuvre, autour de cinq priorités :

- L'emploi et le développement économique ;
- La rénovation de l'habitat et le cadre de vie ;
- La réussite éducative et l'égalité des chances ;
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- L'accès aux soins et la prévention par la mise en place de politiques locales de santé publique.

Il fixe les objectifs prioritaires et prévoit leur mise en œuvre par l'adoption de programmes d'action pluriannuels.

Le dernier plan en date de la politique de la Ville est le plan Espoir Banlieue dont le lancement effectif est annoncé le 20 juin 2008.

Avec un programme de travail élaboré sur 3 ans, le plan s'articule autour de 5 volets : l'emploi, l'éducation, les transports, la sécurité et le financement des initiatives locales afin de renforcer l'égalité des chances et de réduire les écarts structurels entre les quartiers en France.

Qui signe le contrat urbain de cohésion sociale ?

Le Cucs, validé par le préfet de région, est signé par ceux qui en ont pris l'initiative et l'ont élaboré : l'Etat, représenté par le préfet de département, et la collectivité territoriale concernée, à savoir la commune seule (pour 53% des Cucs signés) ou l'établissement

public de coopération intercommunale (avec ou sans les communes qui la constituent, pour 41%).

La circulaire du 24 mai 2006 a engagé les préfets à mobiliser et à associer départements et régions. 34% des 497 Cucs ont été signés par des conseils généraux, 21% par des conseils régionaux. Sollicités conformément à cette même circulaire, les bailleurs sociaux et les caisses d'allocations familiales ont signé respectivement 26% et 42% des Cucs.

De quels moyens bénéficient les Cucs ?

Les programmes d'action des Cucs sont financés, d'une part, par des moyens financiers de droit commun inscrits dans les budgets des communes, des départements et des régions et d'autre part, par des subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (l'Acsé). La capacité d'engagement de l'Anru est de 12 milliards d'euros en 2009, auxquels s'ajoutent 350 millions au titre du Plan de relance. L'Acsé, quant à elle, consacre en 2009 environ 72% de son budget de 500 millions d'euros à des crédits d'intervention «politique de la ville».

L'Anru finance les projets de restructuration des quartiers, conformes au PNRU, portés par les collectivités territoriales au sein des ZUS et cohérents avec les politiques locales (programme local d'habitat et Cucs). L'Acsé finance les actions des Cucs en matière de réussite éducative, de santé, de cohésion sociale et d'intégration des immigrés, d'accès à l'emploi et de lutte contre les discriminations.

En 2009, les moyens spécifiques de l'Etat pour la politique de la ville s'élèvent à 204,5 millions d'euros, afin de financer des actions territorialisées comme les Cucs.

Quelle est la durée d'un contrat urbain de cohésion sociale ?

Les Cucs sont conclus pour une durée de trois ans renouvelable. Pour leur renouvellement, la loi de 2003 et le CIV de 2006 ont exigé une évaluation systématique des actions menées, dans le cadre d'un bilan annuel sur les objectifs et les indicateurs de suivi définis dans les Cucs. Une circulaire du 5 juin 2009 a toutefois reporté d'une année la date d'échéance des Cucs signés en 2007, dont le terme est donc fixé à la fin de 2010. L'année 2009 «devra notamment être consacrée à l'évaluation approfondie des résultats des actions de la politique de la ville actuellement conduites dans les quartiers populaires».

2. Des chiffres clés, outils de la politique de la ville

Les 1116 communes et les 174 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI)⁵ signataires des CUCS représentent au total plus de 3000 communes. Parmi celles-ci, 897 abritent un ou plusieurs quartiers prioritaires, cibles des actions développées dans le contrat. Il s'agit de :

- 751 quartiers Zones Urbaines Sensibles. Celles-ci comprennent les 416 Zones de Redynamisation Urbaine qui, elles-mêmes, ont donné lieu à la création de 100 Zones Franches Urbaines.
- 1751 autres quartiers, non ZUS, repérés comme quartiers prioritaires.

Les quartiers classés politique de la Ville (assujetti aux CUCS) et en particulier les ZUS ont des particularités récurrentes qui font d'eux les cibles d'actions prioritaires. Après avoir donné quelques chiffres généraux sur ces quartiers, nous étudierons les indicateurs

⁵ Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

utilisés par la Politique de la Ville pour dessiner ses zones géographiques prioritaires⁶. Nous étudierons également d'autres indicateurs pouvant nous être utiles mais qui ne rentrent pas en considération pour délimiter les zones géographiques.

Chiffres généraux sur les quartiers :

Selon les recensements les plus récents de l'INSEE (2006), 4.4 millions de personnes vivent dans les ZUS, soit 7% de la population française.

Depuis 1990, la part de résidents en ZUS a diminué alors que la population totale française tend à augmenter. Les ZUS sont de tailles très diverses : une quarantaine compte moins de 1000 habitants tandis que les deux plus grandes, « Centre Nord » à Marseille et « Roubaix Nord » comptent chacune autour de 50 000 habitants. **A elle seule, l'Ile-de-France concentre 11 des 21 ZUS** de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Premier indicateur : Le taux de chômage

Le taux de chômage est un indicateur très explicite.

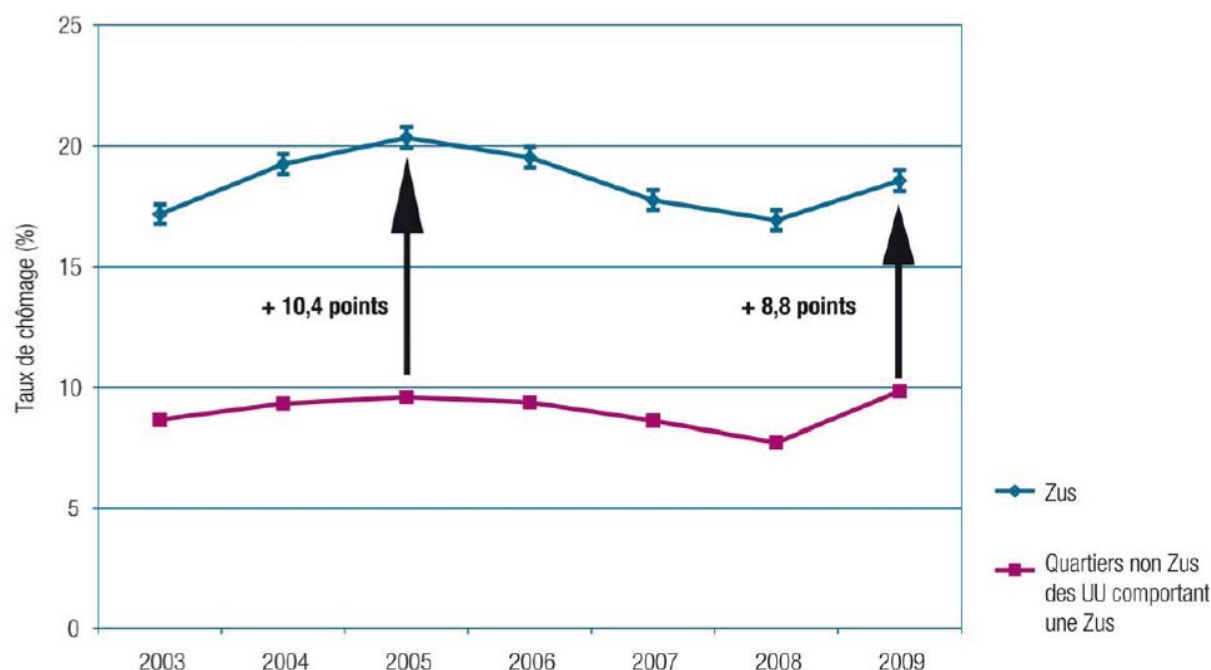
En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- Etre sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- Etre disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ;
- Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à pôle emploi (et inversement).

⁶ Toutes les données présentées dans cette partie sont issues des recensements de la population réalisés par l'INSEE ainsi que des rapports de l'Observatoire National des Zus. Il est à noter que les chiffres avancés sont des moyennes nationales. Des disparités plus ou moins importantes peuvent exister entre différents quartiers classés politique de la Ville.

Graphique 1 : Evolution comparée du taux de chômage dans les quartiers ZUS et dans les autres quartiers des agglomérations possédant une ZUS



Source : enquête emploi en continu de l'Insee.

Traitements : Onzus.

Lecture : les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

De 2006 à 2008, pendant trois années consécutives, le taux de chômage a baissé dans les quartiers sensibles. Toutefois, **en 2008, il s'élève à 16.9% en ZUS contre 7.7% dans le reste des agglomérations qui abritent ces quartiers**. Il était de 17.8% en 2007 en ZUS pour 8.6% dans les autres quartiers. En 2008, le taux de chômage en ZUS connaît ainsi son niveau le plus bas depuis le début des observations réalisées par l'Onzus (Observatoire national des ZUS). Le retournement conjoncturel à la mi 2008 (crise économique mondiale) est responsable d'une hausse en 2009. Pour autant, la crise ne semble pas plus marquée en ZUS qu'ailleurs.

Graphique 2 : Evolution entre 2006 et 2008 du taux de chômage par âge et sexe

	Zus			Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Hommes						
15-24 ans	36,6	31,4	41,7	21,1	19,0	19,1
25-49 ans	17,2	16,8	14,6	7,7	7,3	6,4
50-59 ans	13,0	13,5	12,9	7,3	6,2	5,8
15-59 ans	19,1	18,4	18,1	9,2	8,4	7,7
Femmes						
15-24 ans	35,6	31,1	29,6	21,5	18,8	16,1
25-49 ans	19,8	16,3	15,1	8,8	8,3	7,3
50-59 ans	10,0	9,9	8,5	6,0	5,7	4,7
15-59 ans	20,0	17,0	15,6	9,6	8,9	7,7
Ensemble 15-59 ans	19,5	17,8	16,9	9,4	8,6	7,7

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Orzus.

L'évolution par âge et sexe témoigne, elle aussi, d'une amélioration sensible en 2008, tendance partagée entre les quartiers ZUS et les autres, pour l'ensemble des catégories. Ce constat souffre néanmoins d'une exception : les hommes de 15 à 24 ans vivant en Zus ont vu leur taux de chômage augmenter de 10 points en 2008.

Taux de chômage en 2008 des hommes vivant en ZUS : 21.8% de la population âgée de 15 à 59 ans contre 9.75% dans le reste de la France.

Taux de chômage en 2008 des femmes vivant en ZUS : 17.2% de la population âgée de 15 à 59 ans contre 8.95% dans le reste de la France.

Deuxième indicateur : la proportion de personnes non diplômées

Graphique 3 : Répartition des jeunes actifs par niveau de diplôme obtenu, selon le lieu de résidence (moyenne 2003-2008)

Diplôme	Répartition (%)	
	Zus	Hors Zus
Sans diplôme ou diplôme de niveau inférieur au bac	66,2	50,4
Bac	20,7	28,1
Diplôme de l'enseignement supérieur	13,1	21,5
Total	100,0	100,0

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Orzus.

Lecture : en moyenne, sur la période 2003-2008, les jeunes actifs de Zus sans diplôme ou ayant un diplôme de niveau inférieur au bac représentent 66,2% des actifs de Zus.

La proportion de jeunes actifs sans diplôme ou de niveau inférieur au bac est plus large dans les ZUS qu'en dehors de celles-ci, respectivement 66.2% contre 50.4%. A contrario, le nombre de titulaires du baccalauréat et/ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur est inférieur en ZUS que sur le reste du territoire.

Graphique 4 : Variation annuelle du taux de chômage des jeunes de ZUS, entre 2003 et 2009 et contribution à cette variation des catégories de diplôme



Sur ce graphique on peut lire que **depuis 2008 le chômage a considérablement augmenté**. Malgré un taux de croissance annuel qui tend à diminuer, en 2009, le chômage s'est tout de même accru par rapport à 2008 (+1.7 point, soit 40 000 chômeurs de plus).

Conséquence directe de la crise économique, le chômage touche encore fortement les jeunes : **43% des jeunes hommes actifs et 37% des jeunes actives sont au chômage en Zus.**

Fait notable : pour la première fois depuis 2003 **les jeunes diplômés sont aussi touchés par le chômage**, alors qu'auparavant le niveau de diplôme les protégeait dans une moindre mesure.

Troisième indicateur : le potentiel fiscal

Graphique 5 : Revenu fiscal moyen par ménage et par unité de consommation (UC), en 2007, dans les ZUS (de plus de 2000 habitants) et le reste du territoire métropolitain

	Nombre de zones initiales	Nombre de zones observées	Taux de couverture* (%)	Part des ménages fiscaux non imposés (%)	Revenu fiscal moyen des ménages (euros)	Revenu fiscal moyen par UC (euros)
Zus	717	584	96,1	54,2	21 767	12 203
Unités urbaines ayant une Zus observée	176	176	100,0	36,1	34 777	21 805
Unités urbaines ayant une Zus	200	200	100,0	36,2	34 681	21 756
France métropolitaine				38,3	33 537	20 752
Ratio Zus/unités urbaines				1,50	0,63	0,56
Ratio Zus/France métropolitaine				1,42	0,65	0,59

*Il s'agit du taux de couverture des zones observées en termes de population (recensement de la population, 2006).

Source : revenus fiscaux localisés 2007 (Insee-DGFIP) pour la France métropolitaine.

Traitements : Onzus.

Lecture : en 2007, le revenu fiscal moyen par unité de consommation s'élevait à 12 203 euros en Zus, ce qui représentait 56 % du revenu mesuré dans les unités urbaines les abritant.

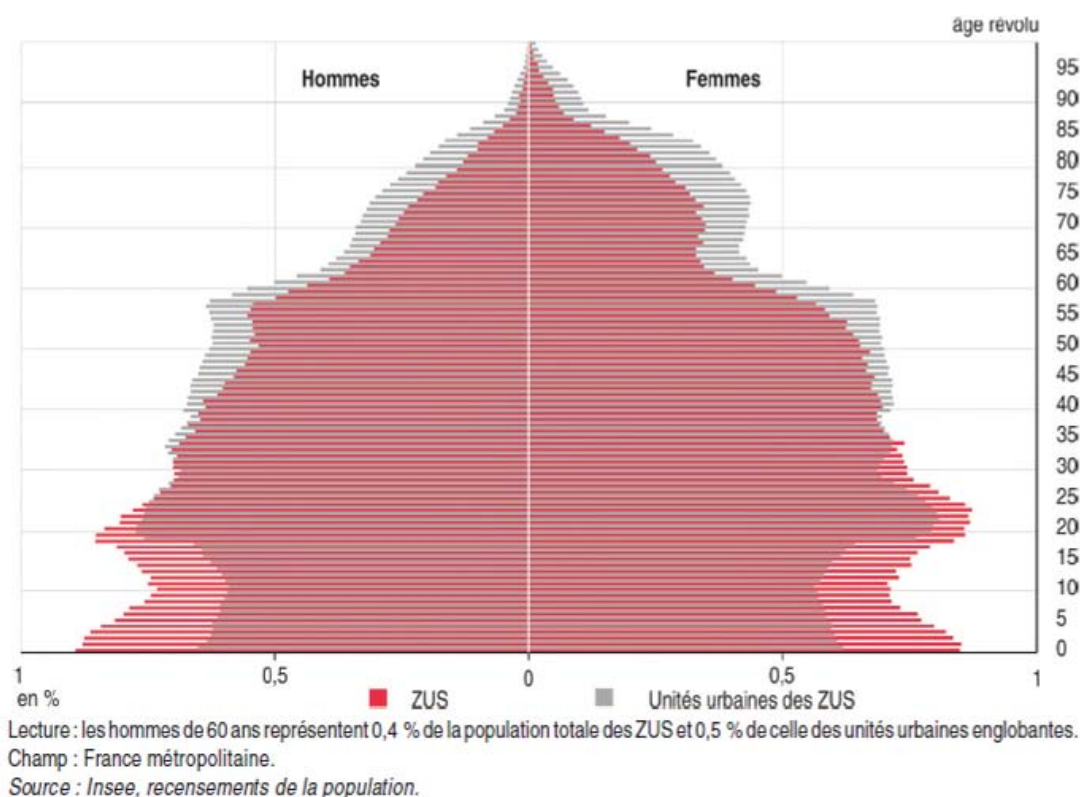
En 2007, le revenu fiscal annuel moyen par ménage, avant transferts sociaux, était de 21 767 euros dans les ZUS observées, soit 63% du revenu annuel moyen des ménages des unités urbaines les abritant et 65% du revenu annuel moyen national par ménage.

En 2007, la part des ménages fiscaux non imposés en ZUS (54%) demeure beaucoup plus importante qu'ailleurs (38% en France métropolitaine).

Ces écarts de revenus sont sensiblement restés les mêmes sur la période 2002/2007. Néanmoins, il est à noter que de fortes disparités existent entre les revenus des habitants des différentes catégories de ZUS.

Quatrième indicateur : la proportion de jeunes

Graphique 6 : Pyramide des âges en ZUS et en unités urbaines englobantes au 1^{er} janvier 2006



Dans les ZUS, on constate que la population est toujours très jeune :

En 2006, tout comme en 1999, la part des moins de 6 ans dans les ZUS est supérieure d'un tiers à celle observée dans les unités urbaines englobantes⁷ et celle des moins de 20 ans, d'un quart. A l'inverse, la part des 60 ans et plus est inférieure d'un quart.

Dans les ZUS comme dans leurs unités urbaines, les 18-24 ans sont surreprésentés par rapport aux autres classes d'âge (ce qui est caractéristique des grandes agglomérations). Les femmes de 23 à 30 ans sont plus présentes en ZUS que dans leurs unités urbaines, ce qui n'est pas le cas des hommes du même âge.

⁷ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme tel un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2000 habitants. Les unités urbaines englobantes des ZUS sont les unités urbaines comprenant chacune au moins une ZUS.

Autres indicateurs : les données concernant le logement

Graphique 7 : Structure de la population et des logements en ZUS et unités urbaines englobantes en 2006

	France métropolitaine	
	ZUS	UU englobantes*
Population totale		
Moins de 20 ans**	31,6	24,9
60 ans et plus**	14,8	19,8
Étrangers	17,5	8,2
Français par acquisition	10,2	5,9
Familles		
Familles monoparentales	25,7	15,8
Ménages ordinaires		
Cinq personnes et plus	12,7	6,6
Propriétaires	20,0	47,0
Résidences principales		
Cinq pièces et plus	16,9	26,2
Six pièces et plus	4,4	10,8
Logements		
Vacants	6,7	6,3
Appartements	85,3	63,5

* unité urbaines englobantes⁸ des zones urbaines sensibles

** âges révolus au 1^{er} janvier

Source : Insee, recensement de la population

On constate une part élevée de familles nombreuses et de familles monoparentales :

En 2006, **12.7% des ménages en ZUS sont composés de cinq personnes ou plus. C'est deux fois plus que dans les unités urbaines englobantes.** Néanmoins, dans les ZUS, cette part baisse au cours du temps (elle était de 13.8% en 1999) et l'écart avec les unités urbaines englobantes diminue légèrement (-0.2 point). A l'inverse, on vit moins souvent seul dans les ZUS : 34.5% des ménages sont composés d'une personne dans les ZUS, contre 37.4% dans leurs unités urbaines. Cela s'explique en partie par la **moindre présence de personnes âgées.** Les familles monoparentales sont plus fréquentes dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes, respectivement 25.7% contre 15.8%. Cet écart est constant depuis 1999.

La part importante d'étrangers⁹ dans les ZUS est aussi une donnée récurrente : La part des étrangers et des français par acquisition¹⁰ est deux fois plus importante dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes. **17.5% des habitants des ZUS sont étrangers, dont près de la moitié originaires des pays du Maghreb et 10.2% sont français par acquisition.** Depuis 1999, la part des étrangers chez les 18 ans et plus a peu évolué, tant dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes.

⁸ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2000 habitants. Ici on parle d'unités urbaines comprenant chacune au moins une Zus.

⁹ Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

¹⁰ Il y a « acquisition » de la nationalité française lorsque l'on devient français après la naissance. L'acquisition de la nationalité française s'opère dans des conditions fixées par la loi.

60% des ménages des ZUS sont locataires en HLM (Habitations à loyer modéré). C'est trois fois plus que dans les unités urbaines englobantes. 15% des ménages des ZUS résident dans du locatif privé, ce qui est très inférieur aux 26% observés dans les autres quartiers des unités urbaines.

3. Les équipements sportifs en Zones Urbaines Sensibles

Les équipements sportifs sont des éléments structurant le patrimoine et les territoires des collectivités en agissant sur leur environnement et la vie sociale. Le ministère chargé des Sports a ainsi engagé dès 2004 une démarche de recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES).

Bilan : Sur plus de 250 000 équipements sportifs répertoriés en France, 11 595 sont situés dans des quartiers en zones urbaines sensibles (ZUS) soit 4,6% de ces équipements, alors que 6,9% de la population française vit dans ces quartiers. **Les ZUS comptent, en moyenne, 20 équipements sportifs pour 10 000 habitants**, alors que les aires urbaines en comptent en moyenne 35 et que **ce taux s'établit à 40 en moyenne nationale**. Si plus de la moitié des ZUS dispose d'une offre en équipements sportifs déficiente, 20% des ZUS bénéficient toutefois d'une situation favorable. **Les types d'équipements sportifs implantés en ZUS dessinent un modèle urbain spécifique qui favorise, en particulier, la pluriactivité et privilégie certaines pratiques, comme les sports de combat**. Ainsi, on recense deux fois plus de pratiquants de sport de combats et arts martiaux dans les quartiers que dans le reste du pays (respectivement 8.7% contre 4.7%)

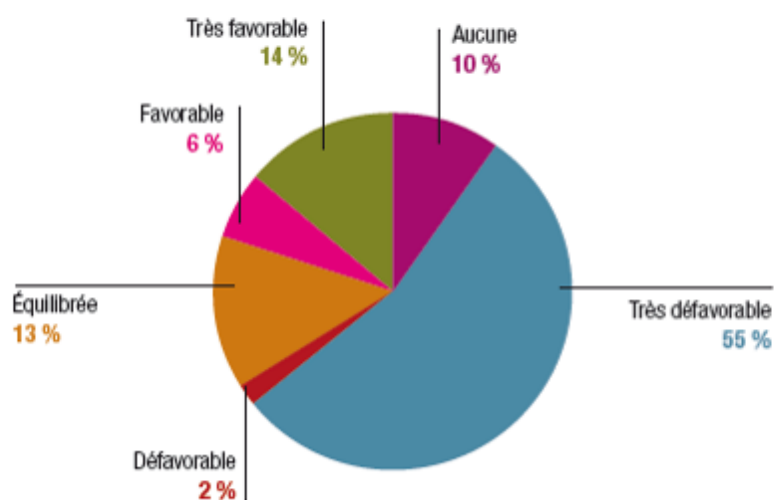
Graphique 8 : Répartition des pratiques sportives possibles dans les Zus

Famille APS	Zus		France	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Basket-ball	2577	16,8	38866	8,7
Handball	1980	12,9	27 141	6,1
Football	1922	12,5	52915	11,8
Sports de combat et arts martiaux	1330	8,7	20831	4,7
Gymnastique	1019	6,6	28933	6,5
Volley-ball	1019	6,6	20052	4,5
Athlétisme	847	5,5	16958	3,8
Tennis	769	5,0	36258	8,1
Badminton	606	3,9	10132	2,3
Natation	422	2,7	12352	2,8
Danse	422	2,7	10346	2,3
Pétanque et sports de boules	407	2,7	24076	5,4
Tennis de table	377	2,5	9802	2,2
Activités de forme et de santé	345	2,2	10920	2,4
Haltérophilie/musculation/ force athlétique/culturisme	281	1,8	6740	1,5
Escalade (SAE)	156	1,0	8454	1,9

Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).
Champ : seuls figurent dans ce tableau les sports représentant plus de 1% des pratiques possibles.

Ces différences dans l'offre de pratiques sportives peuvent s'expliquer par une diversité moindre des types d'équipements, impliquant une offre limitée et « stéréotypée » de pratiques sportives. Le choix d'une pratique sportive dépend en effet directement (mais pas exclusivement) de la présence des équipements la permettant. Si l'offre d'équipements présente dans les ZUS compte majoritairement des équipements multisports, l'offre d'activités sportives est peu diversifiée (il s'agit principalement des sports collectifs pouvant être pratiqués de façon autonome). La pratique des sports de combat et des arts martiaux est aussi largement ancrée dans les représentations des maîtres d'ouvrage et des habitants.

Graphique 9: Répartition des ZUS en fonction de l'offre en équipements sportifs



Source : ministère de la Santé et des Sports, RES (juin 2009).

La forte proportion de ZUS classées dans la catégorie « très défavorable » (55 % de l'ensemble) confirme qu'une majorité des quartiers dispose d'une offre en équipements sportifs déficiente par rapport à leur environnement urbain de proximité (au reste de la commune et à leur aire urbaine). **D'ailleurs, 10% des ZUS (soit 71 quartiers) ne disposent d'aucunes installations sportives.**

A noter, **en 2009, les salles de boxe ne représentaient qu'1% de l'ensemble des équipements des ZUS** malgré un modèle urbain propice à la pratique des sports de combats et un nombre important d'associations sportives (2400 associations sportives ont été recensées dans les 215 quartiers prioritaires de la Dynamique Espoir Banlieue).

Graphique 10 : Vocations des associations sportives recensées dans le cadre de la DEB

Associations	Part (en %)
Sports de combat – arts martiaux	17,7
Multisports	16,8
Football	13,9
Basket-ball	4,8
Gymnastique	4,7
Natation – baignade	4,4
Athlétisme	3,8
Tennis	3,5
Handball	3,2
Rugby	2,6
Tir	2,4
Boules	2,3
Volley-ball	2,1
Cyclisme	2,1
Tennis de table	2,0
Badminton	1,8
Roller – skate	1,3
Aviron, canoë-kayak	1,2
Escalade, montagne	1,1
Escrime	1,1
Haltérophilie et musculation	1,0

Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

Sur l'ensemble des associations sportives recensées dans les quartiers de la Dynamique Espoir Banlieue, on remarque que celles ayant comme vocation l'enseignement des sports de combat et arts martiaux sont les plus nombreuses. Elles représentent 17.7% de l'ensemble alors que l'on retrouve les activités phares comme le football et le basket respectivement en 3^{ème} et 4^{ème} position.

4. Les acteurs de la politique de la ville

Qui sont-ils ?

Spécifiquement visée par la circulaire du 24 mai 2006, la mobilisation de l'ensemble des compétences et de tous les acteurs présents sur un territoire caractérise la politique de la ville. Multi partenariale, celle-ci met en action les collectivités territoriales - commune, département ou région - au titre de leurs compétences propres et s'appuie sur des organismes tels que :

- la Caisse des dépôts et de consignations : groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays,
- l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (l'Acse),
- les caisses d'allocations familiales
- et les bailleurs sociaux.

Ces organismes sont les véritables outils de la politique de la ville. Cependant, ils ne travaillent pas seuls : la relation entre les organes institutionnels, publics et privés, est indispensable. Ainsi, il convient de souligner que les publics concernés par la politique de la ville peuvent également être orientés vers des structures qui ne leur sont pas spécifiquement dédiées, tels le Pôle Emploi, les Missions locales et les Espaces Emploi.

Pour rappel, Pôle emploi, créé le 19 décembre 2008, est un établissement public à caractère administratif (EPA), en charge de l'emploi en France.

Les missions locales, quant à elles, apportent des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes âgés de 16 à 25 ans, avec une priorité donnée à l'emploi et à la formation, mais aussi au logement, à la santé, aux activités sportives et de loisirs. Le jeune suivi par une mission locale peut signer un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVS) d'une durée de 1 an renouvelable et dont l'objectif est de l'accompagner vers un emploi durable ou dans un projet de création ou de reprise d'une activité non salariée. Les mesures prises par le CIVS visent à l'orientation, la qualification ou l'acquisition d'une expérience professionnelle et tiennent compte :

- des difficultés rencontrées par le bénéficiaire
- de son projet professionnel d'insertion dans un emploi durable

Enfin, Les Espaces Emploi sont de véritables services de proximité proposant diverses prestations et outils d'aides à la recherche d'emploi ou de formation.

Par ailleurs, le milieu associatif est un rouage primordial pour servir de relais aux acteurs de la politique de la ville.

Quel est le relais entre acteurs nationaux et acteurs locaux ?

Les différents acteurs nationaux et locaux forment une véritable « association de partenaires » indispensable pour la revalorisation des quartiers classés politique de la ville. Néanmoins, il faut une interface entre les politiques et les programmes nationaux et ceux mis en place à l'échelle locale. Ce rôle est joué par le délégué du préfet à la politique de la ville, poste émanant directement du plan espoir banlieue : il est le référent des services de l'Etat et des collectivités sur leur zone de compétence. Le délégué du préfet est à la fois proche du terrain et du corps préfectoral, c'est pourquoi il est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs du quartier sur lequel il intervient. Le suivi des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, les Programmes de Réussite Educative et la rénovation urbaine font partie de ses attributions. Il veille aussi à structurer une certaine cohérence entre tous les projets de son territoire.

B. Les initiatives privées et associatives

La politique de la ville, comme nous l'avons expliqué précédemment, est caractérisée par la mobilisation de l'ensemble des compétences des acteurs présents sur un territoire donné. Cela implique donc a fortiori les entreprises et le milieu associatif.

1. Les entreprises

Confrontées à des problèmes de recrutement, souhaitant mieux s'intégrer dans les quartiers où elles sont implantées ou par simple volonté de s'impliquer socialement, de nombreuses entreprises cherchent à développer de nouvelles politiques de ressources humaines en direction des « jeunes des quartiers ». Par ailleurs, de nombreuses entreprises sont confrontées à des problèmes de recrutement et de fidélisation, notamment de la main d'œuvre peu ou pas qualifiée et souhaitent donc diversifier leurs sources de recrutement. L'intégration de publics issus des quartiers dans leur politique d'emploi permet de répondre à cette problématique, tout en s'inscrivant dans une politique de responsabilité sociale et de prendre en compte des enjeux importants de communication pour la valorisation de l'image de l'entreprise.

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), qu'est-ce que c'est ?

La RSE est « un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire » (Selon la Commission Européenne). Enoncé plus clairement et simplement, c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable » ; l'objectif étant de concilier les intérêts économiques et des exigences éthiques.

Les pratiques de la RSE portent sur plusieurs axes : le comportement des entreprises à l'égard de tous ses salariés, qu'ils travaillent au siège ou sur le site de production, notamment à travers le respect du code du travail et du code de conduite interne à l'entreprise ; la prise de position en faveur de bonnes conditions de travail en particulier lorsque la production est délocalisée, les actions menées en faveur du développement social ou économique des communautés appartenant à l'environnement de l'entreprise ; le respect des partenaires de l'entreprise : investisseurs et fournisseurs.

Les initiatives de RSE présentent plusieurs atouts pour les parties prenantes. Pour les investisseurs, le rapport de RSE permet plus de clarté sur la politique de l'entreprise, notamment la volonté de la Direction et donne par ailleurs des indications qualitatives sur le fonctionnement de la firme. Pour les employés et les fournisseurs, les applications de la RSE conduisent à un plus grand respect et de meilleures conditions de travail. Chaque entreprise adapte cette démarche à son rythme et selon sa culture.

2 exemples d'entreprises socialement responsables :

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Les actions du Groupe Veolia en matière de RSE, par exemple, s'articulent autour de trois grands axes : œuvrer pour la mixité sociale, accompagner le retour à l'emploi du personnel après une longue période d'absence (maternité, maladie) et travailler sur la féminisation des postes.

Madame Laborde, Responsable des Ressources Humaines région Midi-Pyrénées, explique que les initiatives du Groupe se déclinent de manière très concrète. Outre une Fondation d'entreprise parmi les plus importantes de l'hexagone, qui soutient des projets d'intérêt général concourant au développement durable grâce à un mécénat financier et un

mécénat de compétences, le Groupe Veolia est très investi auprès des populations issues des banlieues.

Ainsi, depuis 2010, le Groupe collabore avec l'association Nos quartiers ont du talent qui vise à accompagner vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+4 et plus, issus prioritairement des quartiers populaires.

Dans la région Midi-Pyrénées, Veolia accompagne également le Stade toulousain dans ses actions de coaching sportif et remise à niveau scolaire en faveur des licenciés.

Par ailleurs, l'entreprise propose un système de parrainage : un salarié déjà en place s'engage à favoriser la bonne insertion d'un nouveau collaborateur. Le public issu de la diversité, tels les handicapés ou les jeunes issus des quartiers dits sensibles, bénéficie d'un coaching social consistant notamment à des bilans et débriefings chaque fin de semaine. Ce dispositif garantit une meilleure évolution de ces collaborateurs.

Le Groupe élabore actuellement un projet en collaboration avec des assistantes sociales. L'objectif sera d'assurer un accompagnement lors d'un retour à l'emploi après une longue période d'absence (retours de congés maternité notamment).

Enfin, la Fondation Veolia et le Groupe Veolia Propreté soutiennent le projet de réinsertion des jeunes des quartiers dits sensibles à travers la pratique de la boxe de L'Académie Christophe Tiozzo.

LE GROUPE CASINO

Le Groupe Casino, depuis sa création en 1898, a toujours entretenu une relation de proximité avec ses clients, mais aussi avec son environnement social et économique.

Il œuvre en faveur de la lutte contre les exclusions, la prévention des risques professionnels, les droits de l'Homme au travail, la solidarité, la promotion des modes de production et de consommation responsable et enfin la réduction de l'empreinte écologique.

En 2009, le Groupe Casino a reçu le Label Diversité, preuve de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité. En 2010, ce label a été audité et renouvelé par l'Afnor Certification et la commission a émis un avis favorable au maintien.

Casino, c'est 1902 jeunes de moins de 26 ans, domiciliés en zones urbaines sensibles, recrutés en 2009-2010, 3000 depuis 2008 et plus de 1700 stagiaires.

Casino est concerné par un engagement, signé le 15 février 2008 par Christine Lagarde et Fadela Amara, qui consiste à rapprocher les entreprises notamment les plus importantes, celles du CAC 40, et les jeunes des cités, victimes de discrimination à l'embauche. En s'engageant sur trois ans, les entreprises ont pour mission de promouvoir le recrutement des jeunes de moins de 26 ans domiciliés en ZUS ou en zone couverte par un Cucs. Monsieur Riché, Responsable RSE du Groupe Casino, explique que deux méthodes sont employées :

- Le **testing** a pour objet d'évaluer les procédures de recrutement et de vérifier si elles donnent lieu à des discriminations en raison de l'origine réelle ou supposée des candidats. Le Groupe a ainsi constaté que le fait de modifier le nom ou l'origine géographique sur un CV permet de lever certains freins au recrutement.
- La **méthode par simulation** : En réponse à son engagement du 15 février 2008, le Groupe Casino a mis en place, en lien étroit avec Pôle emploi, une méthode de recrutement par simulation (MRS) qui permet de recruter des candidats sur leurs seules capacités. Labellisée par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), cette méthode permet à des publics habituellement non sollicités par l'entreprise d'accéder à l'emploi. Ainsi, les candidats ne sont pas évalués en fonction de leur CV mais via un exercice pratique, une mise en situation sur le poste ciblé.

"La MSR entraîne un grand changement de mentalité en matière de recrutement. Actuellement, je travaille avec des personnes que je n'aurais pas forcément retenues dans un processus de recrutement classique alors qu'elles me donnent entière satisfaction", explique Olivier Castiau, directeur du supermarché de Carrières-sur-Seine qui a ouvert en septembre 2008.

A noter, sur 75 000 employés, le Groupe Casino compte 800 apprentis en alternance sur les métiers de bouche ou des profils commerciaux, via le programme "Mon tuteur et moi". Ce dernier consiste en un accompagnement par un tuteur expérimenté tout au long de l'alternance chez Casino, afin d'apprendre un métier opérationnel.

Ces deux entreprises ne sont bien évidemment pas les seules à s'investir sur le volet de la RSE ; il est courant de trouver de telles politiques dans les grands groupes. Néanmoins, le cœur de métier des entreprises demeure économique, les activités d'intérêt général étant le domaine d'intervention des associations.

2. Les associations

Le milieu associatif est un maillage qui représente un rouage primordial au sein même des quartiers. A travers divers champs comme celui de la culture, des médias, du médico-social, du sport et bien d'autres encore, de nombreuses associations de loi 1901, s'engagent dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Les associations d'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un secteur d'activité et une pratique apparus dans les années 1970 consistant à employer des personnes sans emploi depuis longtemps. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) partagent des valeurs communes et un même métier qui placent l'humain au centre de leur activité. Il s'agit de permettre à des personnes en difficulté sociale de retrouver un emploi. Malgré les statuts divers des SIAE, elles sont classées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Le terme SIAE regroupe : les associations intermédiaires (AI) ; entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les régies de quartier, les chantiers d'insertion ou encore les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq).

Quelques chiffres sur les structures d'insertion par l'activité économique :

- 350 SIAE en Ile-de-France
- 36240 salariés (chiffres 2002)
- 1160 équivalents temps plein en encadrement
- 40% des salariés en insertion trouvent un emploi ou une formation qualifiante

Les SIAE ne sont pas bien connues du grand public. Elles évoluent parfois sur des marchés concurrentiels (preuve de leur potentiel) et peuvent être spécialisés dans un secteur professionnel particulier. Les activités économiques sont variées : BTP, environnement et espaces verts, récupération-recyclage, nettoyage, restauration, déchets électroniques, etc. De fait les possibilités grâce à la diversité de l'offre de corps de métiers sont importantes.

Une association intermédiaire a pour mission de :

- Contribuer à l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation précaire ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à un emploi pérenne et choisi (les allocataires du RMI, les bénéficiaires du RSA, les jeunes sans qualification).
- S'appuyer sur des missions de travail rémunérées à temps partiel afin de pouvoir favoriser l'obtention de leurs droits sociaux et afin de faciliter leur accès à un emploi stable et durable. L'A.I. assure l'ensemble des formalités liées à l'embauche des salariés en insertion.

- Faciliter les conditions d'accès ou de retour au travail des personnes sans emploi en grande difficulté sociale et professionnelle en leur proposant un accompagnement et un soutien individuel sur le plan social et professionnel.
- Faire participer les utilisateurs (dits Donneurs d'Ordre ou D.O.) aux actions liées à l'insertion sociale et professionnelle.
- Être connu et reconnu comme un acteur professionnel de la lutte contre les exclusions en tant qu'entreprise sociale et solidaire. L'association développe en permanence un réseau de partenaires sur son territoire afin d'être en mesure de renforcer son action et d'être intégrée et reconnue sur ce même territoire.

Pour les travailleurs en formation, l'accompagnement par une AI contribue à trouver un emploi et le conserver ou pour la quête d'une plus grande autonomie par le biais des études.

Ils apprennent à :

- s'intégrer dans un milieu de travail ;
- occuper une place comme travailleur ;
- jouer un rôle actif dans sa communauté ;
- développer des habitudes et des attitudes favorables à leurs objectifs d'insertion sociale ;
- vivre une expérience positive de travail.

Ici, l'insertion sociale se fait en véritable situation de travail. Les futurs employeurs, eux, peuvent compter sur une main-d'œuvre mieux préparée à affronter la réalité actuelle du marché du travail.

Il existe environ 900 associations intermédiaires en France.

Les associations sportives ou l'insertion par le sport

Les associations, notamment les IA, ne parviennent pas toujours à répondre exactement aux problèmes des jeunes, sans doute par manque de moyen, de temps et de connexion avec le milieu de l'entreprise.

L'Académie Christophe Tiozzo, elle, se situe sur un marché segmenté, celui de l'insertion par le sport, plus précisément par la boxe. En effet, de nombreuses associations interviennent aujourd'hui dans le domaine de l'insertion en utilisant les activités physiques et sportives comme support privilégié. Elles se basent sur l'idée que le sport est créateur de valeurs.

Ces valeurs, socle commun de nos sociétés, sont promues essentiellement auprès de publics en situation d'exclusion sociale. Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion par le sport considèrent que celui-ci peut apporter une réponse aux besoins de compétences sociales pour des jeunes en déscolarisation ou en exclusion sociale. Le sport devient un outil d'insertion.

Structures	Champ géographique	Sport	Activités sociales	Public
Emergences	Actuel : Le Havre Ambition : national	Boxe française, musculation, jujitsu et danse.	Insertion professionnelle par les sports	Tout public, mixité sociale
Boxing Beat	Actuel : Aubervilliers Ambition : Projet à Poitiers	Boxe anglaise	Soutien scolaire et activités multimédia pour aider les jeunes à se construire en tant que personnes grâce à la boxe anglaise	Tout public
Sport dans la ville	Région lyonnaise	Sports collectifs : foot, basket et rugby	Différents ateliers d'insertion sociale et professionnelle via le football	Jeunes de 7 à 20 ans
Fête le Mur	National	Tennis	Promouvoir l'insertion sociale et la collectivité, éduquer les enfants via le tennis et faire connaître ce sport dans les banlieues.	Jeune public, mixité sociale
Boxer ensemble – programme du Comité Ile-de-France de la Fédération Française de Boxe	Ile-de-France	Boxe anglaise	Monter des écoles de boxe pour favoriser l'insertion sociale	Jeunes de 12 à 18 ans
Humanitaria	Massy	Sport et culture	Insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers sensibles de Massy	Jeunes de 16 à 25 ans

Quel que soit le sport utilisé ou les problèmes ciblés, ces programmes ont en commun le sport et le mieux-être des jeunes issus des quartiers dits sensibles. L'Académie Christophe Tiozzo est cependant l'unique Association centrée sur la boxe anglaise à vocation nationale.

III. Etude de terrain

A. Constats

1. Un ensemble de freins face à la population issues des quartiers

Madame Lèchevin, Responsable Espace Emploi de Villiers-le-Bel, souligne les principaux obstacles rencontrés par les jeunes des quartiers dits sensibles pour leur insertion professionnelle :

- **un manque de formation ciblée** : la part de jeunes issus de ZUS décrochant du système scolaire à l'âge de 16 ans est importante. En effet, le taux de jeunes actifs n'ayant pas de diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au Bac est de 66.2% en ZUS contre 50,4% hors ZUS. Les raisons de ce décrochage précoce peuvent être multiples : problèmes sociaux, comme une situation familiale compliquée, des parents qui eux même n'ont pas fait d'études, une situation de précarité (au niveau financier mais aussi au niveau du logement), le sentiment d'être exclu, etc.

- **une mauvaise connaissance de l'étendue et de la diversité des métiers**. Certains jeunes ont seulement une dizaine de métiers en tête et de fait, limitent eux-mêmes leurs chances de réussite en se cantonnant à cette « liste ». Par ailleurs, les forums métiers classiques sont parfois difficilement accessibles géographiquement et ne permettent pas aux jeunes éloignés de l'emploi de se rendre visibles parmi un grand nombre de visiteurs. C'est pourquoi, l'Espace Emploi de Val de France envisage à la rentrée 2011 un forum découverte des métiers en partenariat avec l'Epide. Contrairement aux forums métiers classiques, les jeunes seront les acteurs principaux de l'événement puisqu'ils seront derrière les stands et que ce sont les entreprises qui viendront à leur rencontre. De la même façon, Monsieur Horsfall, Président de l'association Humanitaria à Massy, travaille sur la méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande) qui consiste non plus en une méthode adaptative qui vise à façonner, préparer un candidat pour un poste précis, mais en une méthode intrusive qui consiste à adapter un poste au profil d'un candidat.

- **une forme « d'autocensure »** : le manque de formation et de connaissance des métiers conduit à une baisse de motivation chez les jeunes, un étouffement des objectifs, une perte de confiance envers l'adulte, mais surtout une diminution de l'estime de soi.

Un des freins à l'insertion est donc directement lié à l'individu, le décrochage précoce entraîne une rupture (parfois très importante) entre le monde de l'école et le monde du travail. Or, sans formation et avec peu de compétences, à l'heure où le marché du travail est régi par les diplômes et dans un contexte de crise économique, il est très difficile de trouver du travail et de s'en sortir tout seul.

- **un manque d'offres dans certains quartiers** : par exemple, parmi les 5000 entreprises de Val de France, 75% sont des TPE. De telles structures nécessitant peu de main-d'œuvre, elles ne proposent que très peu d'offres d'emploi.

- **un manque de moyens de déplacement** : Certains emplois nécessitent de se déplacer en dehors du quartier, en dehors du département, en effet :

- une offre d'emploi sur deux proposée aux demandeurs d'emploi des ZUS est à pourvoir dans une commune située à 66 minutes de transport en moyenne de son domicile¹¹.

- un salarié sur deux résidant dans l'une des ZUS franciliennes travaille dans une commune située à plus de 36 minutes de transport en moyenne de son domicile.

¹¹ L'étude a été menée par le CREDOC pour la Mission Egalité des Chances. Dans tous les calculs, les temps de déplacement sont calculés en effectuant la moyenne des temps de transports en automobile et en transport en commun, pondérés par le taux d'équipement automobile des ménages résidant en ZUS.

Sans le permis de conduire et avec un réseau de transports en commun parfois insuffisant, se déplacer peut rapidement devenir un frein pour les habitants des quartiers.

- **un manque de réseau** : Les réseaux d'entreprises sont de plus en plus rares dans ces quartiers. Or, ces connexions sont un moyen efficace de trouver un emploi aujourd'hui, surtout lorsque les diplômes et l'expérience manquent.

Par ailleurs, les jeunes dans les zones dites sensibles ne sont pas sensibilisés au monde des entreprises car ils les connaissent peu.

- **une ségrégation urbaine** : La discrimination, lorsque le phénomène qui lui a donné naissance persiste, peut trouver ex post sa justification. Les individus stigmatisés, regroupés en des lieux où le taux de chômage est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale et l'emploi moins rémunérateur, perçoivent que leur chance d'intégration dans les espaces sociaux — travail, école, équipements collectifs — se réduit comme peau de chagrin. Certains d'entre eux peuvent alors être tentés par une intégration de substitution — économie souterraine, bandes organisées, communautarisme, etc. — qui valide, en quelque sorte, la ségrégation dont ils sont l'objet. Certains jeunes refusent ainsi d'exercer un métier en dehors de leur quartier.

- **une lassitude vis-à-vis des structures classiques** : 43% du public de l'Espace Emploi Val de France n'est pas inscrit à l'ANPE notamment à cause de leurs méthodes jugées trop peu personnalisées. Les structures classiques d'aide à l'insertion ont en effet tendance à proposer un schéma d'accompagnement similaire pour tous sans tenir compte des spécificités de chacun.

- **un processus de recrutement mal adapté** : Aujourd'hui une majorité des grandes entreprises qui recherchent des postes à faible niveau de qualifications mettent en place des méthodes de recrutements trop lourds. En effet, conscientes d'avoir à leur disposition un vivier de demandeurs d'emplois conséquent, elles n'hésitent pas à mettre en place des processus longs et sélectifs (dignes d'un recrutement de cadre) pour un emploi au SMIC. De ce fait, de nombreux candidats décrochent avant même la fin du processus de recrutement jugé trop long. Ce constat peut nous interpeler concernant le temps imparti par L'Académie Christophe Tiozzo pour l'intégration d'un jeune dans son parcours d'insertion : le jeune doit être licencié d'un club du réseau depuis un an avant de pouvoir intégrer le programme et la durée pour un retour à l'emploi est alors très variable.

Les conséquences de ces freins à l'insertion sociale et professionnelle sont mises en évidence par Mme Lèchevin qui nous explique que la population qui fréquente l'Espace Emploi de Villiers-le-Bel se paupérise et vieillit. En effet, de plus en plus de personnes ayant été orientées sur diverses structures reviennent sans résultat après avoir effectué toute les démarches possibles.

A noter, les freins que nous avons identifiés peuvent aussi s'appliquer à la population résidant hors des ZUS mais de manière moins marquée et surtout moins systématique.

2. Les limites de la politique de la ville

Malgré les nombreux plans et les multiples lois de la politique de la ville, les inégalités entre quartiers prioritaires et le reste du territoire national sont toujours présentes et le taux de chômage toujours élevé. **Cette juxtaposition législative (qui vaut à la politique de la ville le surnom de « politique mille feuilles ») prouve qu'il est complexe d'apporter des solutions concrètes aux problèmes sociaux auxquels sont confrontés les habitants des quartiers.**

Des actions trop dispersées, un maillage territorial trop complexe, etc., les raisons potentielles d'une efficacité contrastée sont nombreuses. Pourtant, depuis la création de la politique de la ville, plusieurs milliards ont été injectés dans différents projets.

« Les moyens alloués par la politique de la ville semblent globalement très conséquents mais en réalité, les aides ne sont pas suffisamment ciblées, les bénéficiaires ne sont pas clairement identifiés ce qui conduit à une dispersion des financements » explique Monsieur Bel Mokhtar, Directeur Adjoint de la Mission Locale de Sarcelles.

Ce qui ressort également des interviews menées auprès des acteurs du terrain est la complexité de cette politique de la ville avec des résultats pas toujours perceptibles. « Il y a certes des financements mis à disposition mais il y a un manque d'évaluation au niveau des priorités, des critères et des résultats » explique Monsieur Valet, Délégué du Préfet du 95, Chargé de la politique de la ville. Selon lui, il y a aussi un manque de coopération et de communication entre les acteurs d'un territoire : même si tout le monde se connaît, il semble que les actions soient peu efficaces car peu mutualisées.

Ainsi, les résultats de la politique de la ville sont peu encourageants car ses organismes et ses plans :

- ont souvent du mal à mobiliser les habitants, et en particulier les jeunes, les plus éloignés du monde de l'emploi car ces derniers sont réticents vis-à-vis des instances publiques ou établies et ne vont pas s'y inscrire naturellement ;
- ne parviennent pas à créer le lien avec le milieu de l'entreprise pourtant nécessaire et central pour l'insertion de ces personnes.

Les offres d'emploi sont standardisées, dépersonnalisées et n'accrochent pas les jeunes qui souhaiteraient de nouvelles manières d'être recrutées. Ces mondes se connaissent mal et ne répondent pas aux exigences les uns des autres.

3. Insertion sociale et professionnelle, des problématiques interdépendantes ?

L'insertion s'attache avant tout à définir le processus qui va conduire un individu à trouver sa place au sein de l'institution sociale, au sein d'une sphère sociale particulière. Ainsi, l'insertion peut se décomposer en plusieurs modalités en fonction du domaine sur lequel elle se porte. On parle à ce titre d'insertion professionnelle (dans le but de trouver un emploi et d'accéder ainsi au marché de l'emploi) ou d'insertion sociale.

« Dans notre société, le fait d'exercer un métier signifie de façon tacite que la personne est préalablement socialement insérée. Mais inversement, travailler permet d'être bien dans la société et influe sur l'estime de soi » explique Monsieur Bel Mokhtar.

Les échanges réalisés avec différents acteurs œuvrant au contact de populations défavorisées nous amènent donc à nous interroger sur la façon dont les problématiques d'insertion sociale et professionnelle doivent être abordées.

L'insertion doit-elle être entendue dans une approche unificatrice ou bien différenciée entre aspect économique et aspect social ? Peut-on faire de l'insertion économique sans l'insertion sociale ? Laquelle prime ?

Il semble que la dimension économique soit considérée comme primordiale, si bien que l'insertion sociale se voit instrumentalisée : elle est un moyen d'assurer l'insertion économique qui reste dominante.

Aussi, le parcours d'insertion proposé par L'Académie Christophe Tiozzo pourrait peut-être développer davantage d'actions en amont visant à favoriser l'insertion sociale, en complément de la formation sportive. Il pourrait s'agir, par exemple, d'augmenter le nombre d'informations collectives, les partenariats avec les associations de quartiers, d'organiser des tables rondes entre professionnels et jeunes, etc. Autant d'actions permettant aux Académiciens d'élargir leur champ de possibilités tout en permettant de conserver la cohérence du projet.

En effet, comme le souligne Monsieur Clément, Directeur de la Table de Cana de Gennevilliers, on ne peut rationaliser, normaliser, une méthode d'accompagnement à l'insertion.

4. Le rôle à jouer des associations

Madame Barthélémy, Directrice Développement au sein de l'association Mozaïk RH, rappelle qu'**une association œuvrant dans le secteur de l'insertion a pour rôle d'élargir les horizons, la façon d'imaginer, de penser, de se positionner.**

En amont, le challenge est de réussir à capter l'attention d'un public ayant décroché. L'association Humanitaria est un des exemples pour illustrer ces propos, car forte de ces 10 années d'existence et de la confiance accordée par la population locale, elle va à la rencontre des jeunes sur le terrain, ou directement au sein de leurs familles, qui se retrouvent ainsi directement impliquées dans le processus de réinsertion.

En aval, le réseautage est considéré comme le meilleur outil des associations. Les partenaires publics facilitent et appuient la démarche d'Humanitaria auprès des entreprises locales. Ces liens privilégiés permettent dans certains cas d'adapter les postes au profil des candidats. Humanitaria assure ensuite un accompagnement très suivi pour le nouveau collaborateur, notamment par l'organisation de réunions hebdomadaires

5. Le sport est un vecteur d'insertion reconnu

Dans un contexte de difficultés liées au marché de l'emploi et de montée de la précarité sociale, les nouvelles formes d'insertion se multiplient. On parle notamment d'insertion par le logement, par la culture, etc.

Les propos recueillis auprès d'acteurs œuvrant en faveur de l'insertion dans les quartiers dits sensibles indiquent que le sport est considéré comme un formidable vecteur d'insertion.

Cela s'explique tout d'abord parce que le sport est, dans l'absolu, accessible à tous. L'athlète de haut niveau a aujourd'hui un rôle social car il représente un modèle notamment pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

Un rapport issu d'une enquête de terrain dans le Nord Pas de Calais en 1992 présente ainsi un profil type des jeunes sportifs des quartiers : « Il s'agit d'un garçon de 13 à 20 ans, possédant un faible capital culturel (échec scolaire) et peu qualifié, ayant énormément de temps libre (scolarisation peu suivie, RMIste, travailleur à mi-temps ou chômeur). Il a horreur des apprentissages techniques trop longs. Il n'accepte une aide que de gens reconnus comme performants ou experts, issus du même quartier et qui possèdent une bonne image et une grande notoriété. Les pratiques de prédilection sont notamment les sports de combat. Son lieu de pratique doit être proche de chez lui. »

Ainsi, la mise en place d'un partenariat entre le club d'aviron de Toulouse et la maison des droits des enfants et des jeunes a permis à de jeunes collégiens en difficulté de pratiquer une activité sportive près de chez eux. Ils ont ainsi été pris en charge par des éducateurs sportifs qui les accompagnent dans leur développement personnel.

Les vertus transmises par la pratique sportive vont dépendre des techniques mobilisées par les éducateurs, cependant **le sport a actuellement un tel pouvoir de fascination et de mobilisation des jeunes qu'il est en passe de devenir une technique éducative indispensable.**

Monsieur Hagnere, Directeur de l'Internat de Réinsertion Scolaire de Sannois, a ainsi mis en place de nombreuses activités sportives pour ses internes : escalade, VTT, foot, athlétisme, équitation, tir à l'arc. Monsieur Vautier, Directeur de l'Internat d'Excellence de Conflans-Ste-Honorine, est quant à lui très favorable aux partenariats sportifs car ils contribuent à une baisse des incivilités à l'école et en dehors, tout en permettant une meilleure intégration dans le système scolaire. Il est convaincu que le sport, et notamment la boxe, est une école de la vie.

On peut ainsi rappeler qu'en 2010, le gouvernement anglais a augmenté le nombre d'heures d'EPS hebdomadaire à l'école. Dans le cadre des « 5 heures par semaine » (au

lieu de 2) nouvellement adopté, une enquête nationale publiée par le Ministère de l'Éducation indique que 34% des écoles de l'enseignement supérieur offrent des programmes de boxe.

B. Des « Success Stories »

Comme nous avons pu le constater tout au long de cette étude, les quartiers défavorisés sont souvent assimilés à des espaces de relégation, abritant des populations en proie à des grandes difficultés d'insertion. Certes, les individus qui y résident ont des trajectoires professionnelles et sociales moins favorables que ceux qui n'y ont jamais vécu ou qui en sont partis. Mais malgré les idées arrêtées et les difficultés rencontrées, nombreuses sont les personnes originaires des banlieues qui réussissent à s'insérer socialement et professionnellement de manière durable.

Voici les différents parcours de certains de ces « banlieusards » qui ont réussi :

1. Réussir grâce à la boxe

- Frédéric Esther :

Né le 8 juin 1972 à Meulan, Frédéric a eu une enfance difficile, placé très jeune à la DASS. Il sait rapidement ce qu'il veut faire de sa vie : Boxeur. A l'âge de 7 ans, il écrit à Canal+ pour annoncer que plus tard il sera un grand champion.

Un talent certain, boxant dans la catégorie des super-welters, Frédéric sera trois fois champion de France en 1995, 1999 et 2000. Il est également champion d'Europe en 1998, demi-finaliste du mondial en 1999 et quart de finaliste aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000. Sa carrière en tant que professionnel est plus que réussie, avec seulement 2 revers sur 16 combats.

Selon ses dires, la boxe lui a apporté ce dont il avait besoin : une rigueur, un équilibre et un moyen de se décharger car « *quand tu rentres sur le ring, il faut être un mort de faim* ». En dehors du ring, le travail exigeant et quotidien que nécessite le noble art, lui a évité toute sorte de déviance, et depuis la fin de sa carrière en 2004, il est éducateur sportif employé par la Mairie de Paris.

« *J'organise des petits tournois de foot, je parle aux jeunes désœuvrés qui ont des problèmes sociaux, j'essaie de les raisonner ; je suis obligé de jouer à l'ami, au frère, au père. On essaie de les attirer au club, qu'ils sortent de leur routine.* »

En tant qu'entraîneur au CS Epinettes-Batignolles dans le gymnase Max Rousié dont le Président est M. Manavian, lui aussi une figure de la boxe, il tente de transmettre ce que la pratique de la boxe lui a appris. Il suit depuis maintenant 3 ans un jeune boxeur prometteur de 14 ans, Nassic Bourlhem, champion de France. Ils visent les Jeux Olympiques de 2016. Il est certain que Frédéric Esther a réussi sa reconversion en tant que coach.

- Carlos Takam :

Ce camerounais né en 1980 à Doualla est lui aussi un très bon exemple de personne à qui la boxe a permis de bâtir un projet, un avenir, etc.

Il commence la boxe en 2003 à l'âge de 22 ans, sans prétention aucune, mais « *tout est allé très vite pour moi puisqu'en 2004 je me suis retrouvé aux JO d'Athènes* » explique-t-il (où il finira 4^{ème}). A partir de ce moment là, émerge l'idée de faire une carrière dans la boxe. Ses parents lui demandent de faire un choix entre l'université ou la boxe : il choisit la deuxième option.

« *La boxe a été un déclic, j'ai vu que je voulais travailler dans le sport, et comme je donne souvent des conseils en préparation physique, je me suis renseigné sur les diplômes.* » Actuellement âgé de 30 ans, Carlos se voit encore sur les rings pendant 4 ou

5 ans car la catégorie poids lourd le permet. Mais lucide, il pense déjà à la suite et est conscient que le statut de sportif de haut niveau lui permet d'accéder à un certain nombre de formations dans le domaine du sport.

- Issam Dziri :

Issu d'un quartier sensible de Marseille, Issam ne parvient pas à décrocher d'emploi stable malgré un BTS management des unités commerciales. En 2009, petits boulots riment alors avec interrogations, « *Je m'étais donné les moyens de réussir, et soudain plus rien. J'avais l'impression d'une injustice* », explique-t-il.

Pendant sa période sans emploi, il s'adonne à une passion ancienne : la boxe. « *Le sport m'a aidé à tenir. La boxe est difficile et exigeante, avec des moments de doute mais ce n'est pas pour moi un sport violent, au contraire, il permet d'acquérir une vraie confiance en soi.* » C'est donc suite à une rencontre avec un entraîneur de boxe qu'Issam décide d'intégrer le parcours d'insertion de L'Académie Christophe Tiozzo, auquel son club de la Savine est affilié.

Après un CDD de 4 mois en juin dernier, Issam décroche un CDI dans le Groupe Casino : « *Aujourd'hui, je peux me projeter dans l'avenir et faire mes preuves pour avoir la possibilité de me former et d'évoluer. Une porte en ouvre une autre.* »

2. Réussir grâce à l'entrepreneuriat

- Mohammed Dia

Lorsqu'on parle d'auto-entrepreneurs issus des quartiers classés politique de la Ville, on ne peut pas passer à côté de Mohamed Dia qui représente le « self made man » à la française.

Après une jeunesse vécue à Sarcelles, il dépense l'essentiel de ses économies au milieu des années 1990 pour créer des prototypes de vêtements. Sa rencontre avec le réseau de la Zone Franche de Sarcelles sera déterminante: Freddy et Franck Kalfon, propriétaires d'une unité de fabrication et d'un réseau de distribution, acceptent de produire ses premiers vêtements en 1998.

La marque Street-wear Dia ne tarde pas à se répandre dans les quartiers où la culture urbaine et américaine est importante, avant d'être connue à l'échelle nationale. La marque Dia représente certaines valeurs qui justifient son succès (Famille, Travail, Respect, Courage, Volonté et Humilité), d'ailleurs à l'heure actuelle la marque s'exporte même aux Etats-Unis.

Portés par des chanteurs de rap populaires des collectifs Secteur A et Ministère Amer, ces vêtements se reconnaissent par le logo en écriture cursive M.DIA.

Régulièrement promu modèle de réussite pour les jeunes de banlieue par plusieurs magazines français (dont l'émission Capital), il fait fructifier son entreprise en signant en 2001 un accord de licence avec la NBA américaine, dont les principaux basketteurs servent de modèles au public visé par Dia ; en est issue la collection NBA by Dia.

En 2004, sa marque est vendue dans plusieurs pays européens et il ouvre alors son premier magasin aux États-Unis, à New York. Depuis 2000, la marque fait partie du groupe JAJ Distribution.

En 2006, Havas Sports lance le site internet officiel et la boutique en ligne.

Après un long séjour aux États-Unis, où il a lancé la ligne Refugees by Mohamed Dia, en collaboration avec Wycleef Jean, Mohamed Dia revient en France en 2009 avec un nouveau projet, DIA7, une ligne de vêtement de sport « connectés ».

Mohamed Dia inspire aujourd'hui de nombreux jeunes et prouve que chacun peut réussir « *Je m'adresse à tous les jeunes des cités pour leur démontrer que la réussite est à la portée de tous ceux qui veulent s'en donner les moyens.* » dit-il.

- Nassera Porsan et Michel Porsan

Parents de quatre enfants, Nassera et Michel PORSAN ont été confrontés à de réelles difficultés pour trouver un bon mode de garde pour leurs enfants.

Nassera et Michel PORSAN sont complémentaires. Professeur de Sciences et techniques médico-sociales, Nassera connaît bien les jeunes diplômés en demande d'emploi, compétents dans ces domaines ; Michel, quant à lui, travaille à la RATP, au centre Bus de Saint-Denis. Autour de lui, un grand nombre de collègues habitant Pierrefitte-sur-Seine, travaillent en horaires atypiques et sont utilisateurs ou demandeurs de services à domicile.

Constatant qu'il existe une demande non satisfaite dans leur quartier, ils décident en 2009 de créer ensemble EASY DAY qui propose des services à domicile, agréés Qualité par l'Etat. Ils participent alors au concours national « Talents des cités » dans la catégorie Création. Chaque année, le concours Talents des Cités récompense une quarantaine d'entrepreneurs originaires de quartiers prioritaires de la ville. Ils reçoivent une dotation et sont mis à l'honneur lors de la cérémonie officielle de remise des prix organisée au Sénat, dans l'hémicycle. Lauréat du concours en juin 2009, leur parrain, la Fondation SFR, est aujourd'hui fier de s'être engagé auprès d'entrepreneurs qui ont contribué à redynamiser leur quartier.

En effet, leur clientèle est exclusivement locale. Leur bureau, situé au centre ville de Pierrefitte, est facile d'accès. Leur activité concerne principalement l'entretien de la maison (37% de ménage et 23% de repassage), la garde d'enfants (15%) et le soutien scolaire (8%).

EASY DAY se développe rapidement, les emplois suivent : 3 salariés à la création en juin 2009, 18 à la fin de la première année et 10 embauches supplémentaires en 2010.

Pour élargir leur clientèle, ils ciblent les jeunes couples biactifs et les foyers monoparentaux et souhaitent conclure des partenariats avec des organismes et entreprises qui proposent des chèques emplois services universels préfinancés (CESU) à leurs salariés.

Aujourd'hui, en complément d'EASY DAY, ils ont créé une association pour améliorer les compétences des salariés, EASY FORPRO qui offre aux habitants du quartier des ateliers d'alphabétisation, d'informatique, d'aide à l'insertion, de préparation aux CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), etc.

- Abdellah Aboulharjan

Originaire du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines, ce jeune trentenaire était un élève calme mais pas forcément un élève modèle.

Après avoir eu son Bac, son orientation vers un DUT Services et Réseaux de Communication lui a permis de trouver sa voie. « *Mon parcours, je le dois à un camarade de promotion, il m'a aidé à être plus entreprenant et rigoureux* » nous explique-t-il.

Aujourd'hui chef d'entreprise, il se définit comme une personne qui a su prendre des risques mais aussi réussi à les évaluer et à en tirer profit. Son entreprise MEDINASHOP est une société de ventes à distance, qui vend sur Internet des produits issus de l'artisanat Marocain. Un an après la création de MEDINASHOP, il a eu le droit à un prêt d'honneur de la plate-forme de Mantes en Yvelines d'un montant de 7500 euros afin de le soutenir dans son projet.

Une clef majeure pour l'entrepreneur selon Abdellah : « *se créer un réseau pour pouvoir avancer, faire du business, mais aussi s'enrichir intellectuellement* ».

3. Réussir grâce aux études

Tarik Raifak (Montreuil 93), Lydia Kali (Bondy 93) et Boudaoui Lewnis (Mantes-la-Jolie 78), respectivement étudiant en 7^{ème} année de médecine, 1^{ère} année de Master Sciences Politiques et en dernière année de Master en Affaires Internationales, témoignent sur le site ZupdeCo.org pour convaincre que l'on peut être issu d'un quartier dit défavorisé et faire de grandes études.

Tous les trois bons élèves au collège et au lycée, Tarik aura tout de même redoublé sa 3^{ème} avant de se mettre à travailler sérieusement. Conscients que venir d'un quartier peut être un frein à l'insertion professionnelle d'autant plus lorsque l'on est une femme, ils ne pensent pas que réussir alors qu'on vient d'un quartier est un événement d'exceptionnel. Pour eux la réussite passe par le travail, un travail régulier mais aussi par une certaine curiosité. Par curiosité, ils entendent une ouverture vers l'extérieur, un intérêt concernant le système éducatif, les perspectives d'études, de débouchés, etc. « Etre motivé et ne pas attendre que l'on fasse les choses à votre place » pourrait être leur slogan tellement ces trois jeunes « banlieusards » n'ont pas laissé de place au hasard dans leur parcours professionnel.

Dans cette veine, de nombreuses grandes écoles proposent depuis plusieurs années des programmes d'intégration pour les élèves de bon niveau issus des quartiers dits sensibles.

Que cela soit grâce à la boxe, à l'entrepreneuriat ou aux études, la détermination, la motivation, mais aussi les rencontres sont déterminantes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ces témoignages illustrent également le fait qu'il existe autant de parcours d'insertion que de types de personnalité. Aussi, une démarche d'insertion ne peut se baser sur une méthodologie unique et commune à tous mais bien sur une approche personnalisée.

Conclusion

Cette étude a tout d'abord permis d'identifier les événements historiques ayant conduit à la définition du paysage urbain actuel et à la stigmatisation des quartiers dits sensibles. Cette stigmatisation, dans un contexte économique globalement difficile, pénalise les jeunes issus de ces quartiers dans leur recherche d'emploi.

Le Ministère de la ville avec notamment le soutien des Ministères de l'éducation et celui de la santé, de la jeunesse et du sport utilise des moyens considérables pour revaloriser les zones urbaines en difficulté. Cependant, l'hétérogénéité et l'ampleur des problèmes à résoudre expliquent en partie les limites du fonctionnement de la politique de la ville.

La rencontre et les témoignages de plusieurs habitants issus des quartiers prouvent que la volonté est un élément déterminant pour réussir à s'insérer socialement et professionnellement. Les rencontres sont aussi souvent essentielles. La clef se trouve certainement dans le travail en commun des différents acteurs (habitants, décideurs publics, entreprises, associations, etc.) qui doit permettre de créer un réseau fluide et transparent au sein des quartiers.